

Renouvellement de la politique culturelle québécoise

Le consensus

Frédéric Bouchard

Volume 35, Number 3, Summer 2017

Dossier Éducation cinématographique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/85956ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bouchard, F. (2017). Renouvellement de la politique culturelle québécoise : le consensus. *Ciné-Bulles*, 35(3), 9–11.

Renouvellement de la politique culturelle québécoise

Le consensus

FRÉDÉRIC BOUCHARD

Parmi les centaines de mémoires déposés, au printemps et à l'été 2016, au ministère de la Culture et des Communications (MCC) en vue du renouvellement de la politique culturelle québécoise, quelques dizaines provenaient du milieu du cinéma (le secteur le plus participatif). En prenant connaissance de leurs écrits, il appert que l'éducation cinématographique est un enjeu majeur pour la plupart des acteurs de ce milieu. Gros plan sur les principales préoccupations en la matière du Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ), de Québec Cinéma, de DOC Québec, de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), du Carrousel international du film de Rimouski (CIFR) et de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ; éditeur de *Ciné-Bulles*).

D'entrée de jeu, selon ces organisations, il apparaît indispensable que l'éducation cinématographique ait une place accrue dans les établissements scolaires. Du primaire jusqu'au collégial, les jeunes devraient bénéficier d'un contact plus soutenu avec le septième art. Dans le mémoire rédigé par Québec Cinéma, on dit regretter que « [l]e cinéma est souvent perçu comme un art de divertissement et rarement comme un outil pédagogique ». Or, comme le suggère le texte proposé par le CIFR, « plus un enfant sera mis en contact tôt dans son développement avec diverses formes d'expression artistique (cinéma, littérature, musique, arts visuels, etc.), plus il développera sa capacité à poser un regard critique sur sa société et sur le monde ». Et aux yeux de l'organisme basé dans le Bas-Saint-Laurent, un individu ayant été exclusivement exposé au cinéma de type *blockbuster*, axé sur les vedettes et les effets spéciaux, peut difficilement apprécier des œuvres plus personnelles. La sensibilisation à ce type de films doit impérativement se faire dans un cadre éducatif, et ce, dès le plus jeune âge.

L'ACPQ note, pour sa part, que le septième art ne fait malheureusement pas partie des quatre formes d'art reconnues (art dramatique, danse, musique, arts plastiques) par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Le cinéma est essentiellement utilisé dans le but « d'acquérir des compétences transversales qui favorisent l'exploration et l'intégration des savoirs disciplinaires comme la compétence 3, "exercer son jugement critique", ou la compétence 6, "exploiter les technologies de l'information et de la communication (TIC)". On utilise donc plus le cinéma pour enseigner que l'on ne l'enseigne comme tel ».

Voilà pourquoi plusieurs organismes souhaitent qu'un véritable partenariat soit mis en place entre le MÉES et les établissements scolaires pour intégrer le cinéma dans le corpus d'enseignement des arts tout autant que pour en assurer un encadrement adéquat. Non seulement des cours obligatoires permettraient, selon le RDIFQ, « d'ouvrir les regards sur des horizons qui sont masqués et marginalisés par la culture de masse », mais cela familiariserait les jeunes aux métiers du cinéma.

Plusieurs des mémoires suggèrent également une refonte du programme La culture à l'école, mis sur pied dans le but de favoriser la discussion entre les artistes, les organismes culturels et les établissements scolaires. « Malheureusement, très peu d'enseignants connaissent ce programme, qui offre la possibilité aux écoles de financer 75 % du coût des activités culturelles, rapporte Julie Demers, responsable du volet jeunesse à Québec Cinéma. Et lorsque les enseignants veulent participer au programme, le processus est complexe : la personne responsable change constamment, les formulaires sont longs et difficiles à remplir, il y a des dates limites à respecter qui ne correspondent pas nécessairement au



Tous les mémoires déposés dans le cadre de cette consultation publique sont disponibles au www.mcc.gouv.qc.ca

calendrier d'activités scolaires, etc.» Même son de cloche du côté de l'AQPM, qui souligne dans son argumentaire un manque de renforcement de l'éducation cinématographique. Ce programme «devrait encourager la tournée dans les écoles de professionnels en production médiatique, comme des scénaristes et réalisateurs».

Pour sa part, l'ACPQ déplore l'abolition, en 2014-2015, de l'Appel de projets en éducation cinématographique des

jeunes du MCC. «[C]e programme avait fait ses preuves depuis 2006-2007. Il permettait chaque année à 23 projets éducatifs en moyenne de voir le jour grâce à une enveloppe d'environ 155 000 \$ répartie sur l'ensemble du territoire québécois dans les directions régionales du MCC.» Argument partagé par le CIFR, qui a notamment pour objectif d'assurer une meilleure visibilité du cinéma jeunesse québécois, canadien et international en région : ce programme du MCC avait un écho particulièrement important hors des grands centres urbains¹.

Autre constat, sensiblement identique pour tous : il faut poser des gestes concrets pour accroître la fréquentation de la cinématographie québécoise, ce qui est directement lié à l'éducation cinématographique. Le public délaisse peu à peu les œuvres nationales, en fiction comme en documentaire. En témoignent les chiffres sur la fréquentation des salles de cinéma en 2016, la part des longs métrages québécois étant de 6,5 %, ce qui est un recul par rapport à l'année précédente. Afin de se détourner des productions américaines généralement privilégiées par les spectateurs, les textes présentés au MCC proposent des pistes de solutions pour sensibiliser les publics au cinéma d'ici. Et certaines visent directement les écoles.

Dans le sillon de la nouvelle version de la loi fédérale (projet de loi C-11) sur le droit d'auteur dans le secteur éducatif, adoptée en novembre 2012, les distributeurs indépendants suggèrent d'instaurer une politique d'achat qui mettrait l'accent sur un cinéma québécois aux visées moins commerciales. «Auparavant, ces institutions [d'enseignement] devaient acquérir une licence de diffusion interne auprès des distributeurs. Dorénavant, elles peuvent tout simplement se procurer [les films] dans le commerce du DVD destiné à des fins domestiques, sans avoir à acquitter de droits supplémentaires», stipule le document rédigé par le RDIFQ. En effet, le marché des écoles étant la source de revenus la plus importante pour grand nombre de films documentaires, la vitalité de plusieurs distributeurs indépendants s'en trouve ébranlée. Sur le même sujet, DOC Québec émet un avis divergeant et souhaite «que les œuvres soutenues par des fonds publics soient facilement accessibles et offertes après une certaine période à titre gracieux aux institutions d'enseignement». Cette initiative permettrait aux œuvres d'ici de rejoindre plus largement les jeunes publics.

L'accessibilité aux œuvres est un autre enjeu majeur, même en dehors du cadre scolaire. Dans le but de développer et d'accroître les publics, deux organismes font référence au

1. En juin 2017, le MCC vient de lancer l'Appel de projets Grand écran – développement et sensibilisation des jeunes publics à la culture cinématographique

concept de découvrabilité. D'un côté, DOC Québec voudrait que soit « mieux répertorier les œuvres afin de mieux les faire connaître du grand public dès le plus jeune âge : les organismes culturels publics et privés devraient se concerter afin de centraliser les informations permettant l'accès aux œuvres ». Pour l'AQPM, le concept de découvrabilité, assez récent, s'inscrit dans une ère numérique où la surabondance empêche le repérage des œuvres québécoises. On peut lire au fil de leur argumentation qu'« [e]n mode d'écoute non linéaire, le choix est dicté par de tout autres considérations : la notoriété, l'exclusivité, l'influence des pairs, mais aussi les recommandations d'écoute générées par des algorithmes informatiques qui proposent des sélections dictées par les visionnements précédents ». On pense évidemment à Netflix, qui n'est pas contraint de promouvoir le cinéma d'ici sur sa plateforme. C'est sans doute pourquoi l'AQPM cite en exemple la Commission européenne, qui a adopté une directive sur les Services de médias audiovisuels. Les fournisseurs de ces services doivent mettre de l'avant au moins 20 % d'œuvres européennes dans leur catalogue. Une telle pratique exigée par les instances gouvernementales encouragerait les utilisateurs à jeter un œil à l'offre nationale.

Le RDIFQ se tourne également vers l'étranger, plus particulièrement la France, afin de démontrer la nécessité de pérenniser la création de même qu'un réseau de salles Art et essai. En 2015, 1 159 salles ont profité de subventions afin de remplir leur mandat éducatif « non seulement à travers leur programmation, mais également en publiant des documents d'accompagnement, en organisant des débats avec des artisans et comédiens des films ou avec des intervenants extérieurs, en organisant des projections à destination des jeunes publics [...], en mettant sur pied des ateliers, etc. » Selon différents critères, comme l'éloignement des centres urbains et la diversité de la programmation, ces subventions inciteraient la présentation d'un cinéma d'auteur en région et permettraient à la population de découvrir une cinématographie plus riche et plus diversifiée que celle présentée dans les salles commerciales. Cela aurait comme conséquence collatérale, selon les distributeurs indépendants, d'encourager les multiplexes à dédier l'une de leurs salles à ce type de films.

Producteurs, distributeurs, promoteurs, diffuseurs et festivals, tous les acteurs du milieu clament qu'au-delà du financement d'une cinématographie nationale, il est indispensable d'en assurer adéquatement la promotion, la diffusion, l'accessibilité et le rayonnement, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Nous verrons, au moment du dévoilement de la nouvelle politique culturelle québécoise du MCC, originalement prévue pour la fin 2016 et désormais attendue pour la fin de 2017, si ces voix ont été entendues. 



Audiences pour le renouvellement de la politique culturelle québécoise à Québec, Victoriaville, Laval et Rimouski — Photos: MCC